



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Département 13  
[snpespjj13@gmail.com](mailto:snpespjj13@gmail.com)  
Mattias PERRIN, Secrétaire Départemental  
07 71 32 11 28



## **Déclaration liminaire du CSA\* du 12 Mai 2023**

# **Le SNPES-PJJ-FSU 13 n'a définitivement pas la même vision que la Direction Territoriale concernant la situation dans les Bouches-du-Rhône**

\*CSA Conseil social d'administration

Le SNPES-PJJ-FSU 13 souhaite, avant toute chose, apporter son **soutien à l'alerte lancée par les professionnels du STEMO Marseille-Nord** aux représentants de l'administration concernant leurs conditions de travail dans le contexte de violence à l'œuvre ces dernières années. Cette action est menée conjointement avec nos camarades de la CGT-PJJ. Nous demandons une prise en compte de l'administration, tant sur le volet RH (manques de moyens), que sur les questions salariales (**NBI et SEGUR pour toutes et tous, sans distinction de corps, de fonctions, de résidence administrative**).

Face à ce contexte de violence, une réunion a été organisée au TPE de Marseille, avec de nombreux acteurs judiciaires, institutionnels, associatifs. La PJJ y était représentée, mais uniquement par des cadres. Aucun professionnel de terrain n'a été invité. Pourtant, qui de mieux que les éducateur.ices, assistant.e.s de service social, psychologues connaissent les réalités de terrain, tant concernant l'impact de ce contexte violent sur les jeunes, les familles, les habitants des quartiers sensibles, que sur les conditions de travail devenus impossibles ??? Cette réunion était intitulée : « conséquences du trafic de stupéfiants sur les mineurs ». Le SNPES-PJJ-FSU 13 rappelle que le trafic de stupéfiants s'inscrit avant tout dans une vision politique uniquement répressive et prohibitive, mais surtout dans une logique de survie dans un contexte social et économique dégradé dans ces quartiers populaires et d'abandon des services public. Ce que propose la DT PJJ 13 lors de cette réunion est ambitieux (actions de préventions pluri-institutionnelles, MJIE en AE pour les familles touchées lors des assassinats, soutien à la parentalité...). Monsieur le Directeur Territorial, les équipes de Milieu Ouvert tiennent comme elles peuvent, les professionnels sont dévoués, mais à bout de force. Lorsque nous revendiquons, une baisse des normes pour effectuer un travail éducatif de qualité, vous rajoutez encore et encore des missions (pour preuve, votre constat d'une « marge de progression » concernant l'activité en MJIE sur les services, en prenant en compte « la norme par psychologues non atteintes ». **Le SNPES-PJJ-FSU 13 réclame de vraies moyens pour un service public de la Justice dans les quartiers nord de Marseille, et pour les Milieux Ouverts des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'un abaissement des normes de prise en charge.**

Votre proposition concernant les MJIE doit s'accompagner de vrais budgets alloués au service habilité, quand on voit le désastre de la protection de l'enfance à Marseille. **Des enfants meurent par manque de protection (2 en 2022, à Marseille, suite à des mesures mises en attente par les services habilités)**. Vous n'êtes pas sans savoir, tenant compte de vos « petits pourcentages », que la plupart des MJIE en AE, qui embolissent les services PJJ, sont liées à la non prise en charge et la suractivité des services habilités et de l'Aide Sociale à l'Enfance. Comment allez-vous faire « absorber » ces MJIE ? Allez-vous encore alourdir la charge de travail des équipes pluridisciplinaires des Milieux Ouverts ?

Concernant votre **plan stratégique d'action sur la DT 13**, le SNPES-PJJ-FSU 13 réaffirme ne pas avoir la même vision que la DT 13. On voit également le décalage entre le terrain et la DT 13. La plupart

des projets dont vous parlez ne sont pas connus par les professionnels de terrain, et ne sont qu'une vitrine de la PJJ locale : Nous prenons pour exemple le financement d'actions dans le cadre de la Justice de Proximité où nous ne pouvons pas positionner des jeunes PJJ (chantiers d'insertion ADDAP 13) ; mais également votre « vieux serpent de mer », l'ISEMA (Institut Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents qui n'a toujours pas ouvert ses portes, comme prévu initialement, en 2023.

**Concernant le Milieu Ouvert**, la réalité du terrain, et vous l'avez repéré, c'est une vraie perte de sens de nos métiers. La rencontre éducative avec les jeunes et les familles s'est réduite, encore plus avec l'entrée en vigueur du CJPM. Les tâches administratives viennent encore accentuées cette perte de sens, et les professionnels appréhendent l'appropriation du futur logiciel PARCOURS qui est en cours de déploiement, et que les adjoint.e.s administratives ne cessent de voir toutes les difficultés d'utilisation.

**Concernant l'hébergement**, le SNPES-PJJ-FSU 13 exige des solutions de placement protecteurs pour les jeunes. Là, encore, l'exemple des « appartements en collocation » aux Chutes-Lavie nous éclaire. Vous mettez en place l'action, sans penser au projet, quid de la nature et de la fréquence de l'action éducative ? Votre logique de placement repose essentiellement sur les CEF, là où les deux CEF sur le territoire ont connu des dysfonctionnements graves. Le CEF Don Bosco fonctionne encore avec des intérimaires, non formés, parfois des vigiles, encore il y a peu.

**Concernant l'insertion**, vous créez des postes de « correspondants insertion », là encore, sans savoir la nature de leurs interventions et leur articulation avec les éducateur.ice.s de Milieux Ouverts, et en appauvrissant encore les unités et services. Le SNPES-PJJ-FSU 13 dénonce également le partenariat Justice/armée et réclame de vrais moyens pour l'insertion des jeunes que nous accompagnons, souvent les plus vulnérables avec le renforcement des UEAJ sur le territoire, non pour l'armée.

**Concernant l'action éducative en détention**, vous dites vous-mêmes la difficulté pour les professionnels pour l'élaboration des projets de sortie. Cela est accentué par les difficultés de communication entre l'AP et la PJJ, et les risques psycho-sociaux importants en milieu carcéral avec de nombreux arrêts maladie en permanence. Les projets de sortie reposent, aujourd'hui, essentiellement sur les Milieux Ouverts qui croulent sous les tâches.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 conclue cette déclaration, en alertant le DT 13, sur les **risques psycho-sociaux traversés par les professionnels de votre territoire**. De nombreuses équipes et de nombreux professionnels sont en souffrance. Les méthodes de management mises en place sur votre territoire montre une pression et des maltraitance vécues par les professionnels (CEF Les Cèdres, UEMO Le Timonier, etc...). Nous demandons une **vraie prise de conscience de la DT 13 pour davantage de bientraitance, et la mise en place d'une réelle Analyse de Pratique clinique** dans l'ensemble des équipes (non du « coaching »). De cette prise de conscience peut également résulter une plus grande attractivité de la PJJ, qui doit également s'accompagner d'une **revalorisation salariale à la hauteur des enjeux liés à l'inflation**.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 revendique :

- Un vrai service public de la Justice à Marseille
- Des moyens pluridisciplinaires supplémentaires dans l'ensemble des UEMOs qui doivent passer, à court terme, par des recrutements, et à moyens et longs termes par des créations de poste en Milieu Ouvert
- Un rabaissement des normes pour les professionnels pour exercer leurs missions de Milieux Ouverts
- Une « NBI Bouches-du-Rhône » à l'image de la Seine-Saint-Denis, et le SEGUR pour toutes et tous
- Une revalorisation du point d'indice à hauteur de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation. Cette revalorisation est nécessaire pour lutter contre la perte d'attractivité des métiers de la PJJ
- Des moyens alloués à l'éducation, aux placements éducatifs et à l'insertion